



Communiqué de presse

Une provision significative pour risques juridiques crée la pomme de discorde qui, pour les Vert-e-s de Versoix, rend une adoption des comptes 2021 inacceptable

Le groupe des Vert-e-s de Versoix a porté toute son attention aux comptes 2021 de la Ville de Versoix. Il salue le travail effectué par le service des finances et remercie sa Conseillère administrative déléguée, Jolanka Tchamkerten, pour leur excellente tenue et leur présentation. Il constate avec satisfaction que contrairement à certaines prévisions alarmistes, les comptes 2021 présentent un excédent non-négligeable et rappelle à ce propos qu'il s'était opposé aux mesures de rétentions salariales proposées sous prétexte de déficits et finalement entérinées lors de l'adoption du budget 2022.

En outre, le groupe des Vert-e-s de Versoix déplore qu'une part significative de l'excédent annoncé ait été provisionné par la majorité du Conseil administratif afin de couvrir des frais de justice et des notes d'honoraires d'avocat destinés notamment à poursuivre les multiples procédures judiciaires ouvertes contre des médias et des journalistes. Aussi, opposé à ce mésusage des deniers publics, le groupe des Vert-e-s de Versoix observe que paradoxalement, l'excédent qu'il conviendrait d'accueillir favorablement par une adoption enthousiaste des comptes 2021, devient une pomme de discorde. En effet, en approuvant les comptes, le Conseil municipal accorderait, de fait, à la majorité du Conseil administratif, les moyens nécessaires à la poursuite des procédures judiciaires coûteuses et disproportionnées.

C'est pourquoi, en réaffirmant toute sa confiance à la conseillère administrative déléguée aux finances et en remerciant les services de l'administration pour la qualité de leur travail, le groupe des Vert-e-s de Versoix se voit dans la désagréable obligation de ne pas pouvoir accepter les comptes 2021 et de recommander au Conseil municipal d'en faire de même.